

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et environs

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 25.09.2019

Rapport de la commission de gestion et finances sur le préavis 04/2019 relatif au budget 2020

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 11 septembre 2019 à la salle de réunion AISGE pour étudier le préavis cité en titre en présence de Mmes Dominique Althaus, secrétaire générale, et Chantal Ruffieux, boursière, et de M. Yves Ravenel, membre du CODIR – dicastère « Finances », que nous remercions pour leurs explications et leurs réponses.

Ce rapport ne commentera pas le budget point par point, les commentaires insérés dans les comptes étant suffisamment clairs.

Par rapport au budget de l'année dernière, on constate les différences notables suivantes :

La gestion des cantines et les frais afférents ont été transférés au RAT.

La répartition entre bus et train du P1 a été modifiée. Ce qui suscite une économie appréciable.

Il est prévu de faire bénéficier au Conseil d'établissement une augmentation des jetons de présence de 1750 CHF à 5000 CHF ainsi qu'une somme pour « Projet divers » de 25'000 CHF.

Nous avons questionné à ce sujet le CODIR. M. Nicolas Ray nous a donné par retour de mail les explications suivantes (résumées par le rapporteur) :

Pour ce qui concerne les jetons de présence, le conseil d'établissement a décidé de passer de 3 à 4 séances annuelles suite à la décision d'inclure les enfants de l'établissement et de compléter le quart « société civile » avec les 5 membres prévus par le règlement.

A propos du poste « Projets divers », il concerne un projet de création d'une fondation créée sur le modèle des « alumni » autrement dit de communautés d'anciens élèves ayant pour but non seulement de garder le contact mais aussi d'aider au financement par des dons les activités extra-scolaires. Il est prévu que la fondation rembourse l'AISGE quand elle le pourra.

On constate que le chapitre administration des écoles a augmenté entre le budget 2019 et le budget 2020 de 400'800 CHF à 498'279.25. Les principaux postes responsables de cette augmentation sont le prêt pour la création de la fondation discutée ci-dessus, le loyer lié au déménagement de l'AISGE pour aménager des classes supplémentaires, les achats de matériel liés à ce déménagement, des frais de salaire liés au changement de personnes au secrétariat et les jetons de présence discutés.

Cette augmentation substantielle du chapitre 50 a amené la commission à réfléchir sur la pertinence d'inclure dans le budget les augmentations liées au conseil d'établissement. Après délibération, elle est parvenue à la conclusion que le projet de fondation n'est pas assez avancé et que le prêt demandé est trop risqué, le montant avancé risquant d'être perdu en cas d'un manque d'intérêt pour ce projet. La commission a ainsi décidé de recommander un amendement au préavis pour supprimer les 25'000 CHF du poste 5000.3663.00 « Conseil d'Etablissement : Projets divers ».

La commission s'interroge également sur la pertinence du système actuel dans lequel chaque commune assume les frais liés aux vacations des membres délégués. Il paraîtrait plus juste que ces vacations soient payées par l' AISGE et figurent de ce fait aux prochains budgets.

Pour le reste, bien qu'il soit difficile une fois encore d'établir des comparaisons parlantes d'une année à l'autre, cette année principalement à cause du transfert des coûts des cantines, il ressort que les coûts de l' AISGE, bien qu'en continuelle croissance, restent maîtrisés.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver le budget 2020 amendé en supprimant les 25'000 CHF du poste 5000.3663.00 « Conseil d' Etablissement : Projets divers ».

Trélex, le 22 septembre 2019

La commission de gestion et finances (membres présents)

Cédric Marzer



~~Thomas Kriha~~



Luc Badan

